

tent les intérêts de la patrie, et disposent de l'opinion de la multitude, comme la multitude dispose de tout¹. Ce fut lui qui dirigea les procédures².

Des richesses considérables et des services signalés rendus à l'état, plaçoient Anytus parmi les citoyens qui avoient le plus de crédit³. Il remplit successivement les premières dignités de la république⁴. Zélé partisan de la démocratie, persécuté par les 30 tyrans, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à leur expulsion et au rétablissement de la liberté⁵.

Anytus avoit long-temps vécu en bonne intelligence avec Socrate; il le pria même une fois de donner quelques instructions à son fils, qu'il avoit chargé des détails d'une manufacture dont il tiroit un gros revenu. Mais Socrate lui ayant représenté que ces fonctions avilissantes ne convenoient ni à la dignité du père, ni aux dispositions du fils⁶, Anytus, blessé de cet avis, défendit au jeune homme tout commerce avec son maître.

Quelque temps après, Socrate examinoit avec Ménon, un de ses amis, si l'éducation pouvoit donner les qualités de l'esprit

¹ Aristot. de rep. l. 4, c. 4, t. 2, p. 369.

² Diogen. Laert. lib. 2, §. 38.

³ Isoer. in Callimach. t. 2, p. 495.

⁴ Lys. in Agorat. pag. 261. Id. in Dardan. p. 388.

⁵ Xenoph. hist. Græc. l. 2, p. 468.

⁶ Xenoph. apol. p. 706 et 707.

et du cœur, refusées par la nature. Anytus survint et se mêla de la conversation. La conduite de son fils dont il négligeoit l'éducation, commençoit à lui donner de l'inquiétude. Dans la suite du discours, Socrate observa que les enfans de Thémistocle, d'Aristide et de Périclès, entourés de maîtres de musique, d'équitation et de gymnastique, se distinguèrent dans ces différens genres, mais qu'ils ne furent jamais aussi vertueux que leurs pères; preuve certaine, ajoutoit-il, que ces derniers ne trouvèrent aucun instituteur en état de donner à leur fils le mérite qu'ils avoient eux-mêmes. Anytus qui se plaçoit à côté de ces grands hommes, sentit, ou supposa l'allusion. Il répondit avec colère: «Vous parlez des autres avec une licence intolérable. Croyez-moi, soyez plus réservé; ici plus qu'ailleurs, il est aisé de faire du bien ou du mal à qui l'on veut, et vous devez le savoir¹».

À ces griefs personnels s'en joignoient d'autres qui aigrissoient Anytus, et qui lui étoient communs avec la plus grande partie de la nation. Il faut les développer, pour faire connoître la principale cause de l'accusation contre Socrate².

Deux factions ont toujours subsisté parmi

¹ Plat. in Men. t. 2, p. 94. de M. Fréret sur la condamnation de Socrate.

² Observ. manuscrites

les Athéniens, les partisans de l'aristocratie, et ceux de la démocratie. Les premiers, presque toujours asservis, se contentoient, dans les temps heureux, de murmurer en secret; dans les malheurs de l'état, et sur-tout vers la fin de la guerre du Péloponèse, ils firent quelques tentatives pour détruire la puissance excessive du peuple. Après la prise d'Athènes, les Lacédémoniens en confièrent le gouvernement à trente magistrats, la plupart tirés de cette classe. Critias, un des disciples de Socrate, étoit à leur tête. Dans l'espace de huit mois ils exercèrent plus de cruautés que le peuple n'en avoit exercé pendant plusieurs siècles. Quantité de citoyens, obligés d'abord de prendre la fuite, se réunirent enfin sous la conduite de Thrasybule et d'Anytus. L'oligarchie fut détruite, l'ancienne forme de gouvernement rétablie; et pour prévenir désormais toute dissention, une amnistie presque générale accorda le pardon, et ordonna l'oubli du passé. Elle fut publiée et garantie sous la foi du serment, trois ans avant la mort de Socrate¹.

Le peuple prêta le serment; mais il se rapeloit avec frayeur qu'il avoit été dépouillé de son autorité, qu'il pouvoit à tout moment la perdre encore, qu'il étoit dans la dépendance de cette Lacédémone si jalouse d'établir par-tout l'oligarchie, que les prin-

¹ Andocid. de myst. p. 12.

cipaux citoyens d'Athènes entretenoient des intelligences avec elle, et se trouvoient animés des mêmes sentimens. Et que ne feroit pas cette faction cruelle dans d'autres circonstances, puisqu'au milieu des ruines de la république, il avoit fallu tant de sang pour assouvir sa fureur?

Les flatteurs du peuple redoubloient ses alarmes, en lui représentant que des esprits ardens s'expliquoient tous les jours avec une témérité révoltante contre la nature du gouvernement populaire; que Socrate, le plus dangereux de tous, parce qu'il étoit le plus éclairé, ne cessoit d'infecter la jeunesse d'Athènes par des maximes contraires à la constitution établie; qu'on lui avoit entendu dire plus d'une fois, qu'il falloit être insensé pour confier les emplois et la conduite de l'état à des magistrats qu'un sort aveugle choissoit parmi le plus grand nombre des citoyens¹; que docile à ses leçons, Alcibiade, outre les maux dont il avoit accablé la république², avoit en dernier lieu conspiré contre sa liberté; que dans le même temps Critias et Théràmène, deux autres de ses disciples, n'avoient pas rougi de se placer à la tête des trente tyrans; qu'il falloit enfin réprimer une licence dont les suites, difficiles à prévoir, seroient impossibles à éviter.

¹ Xenoph. memor. l. 1, p. 712.

² Id. ibid. p. 713.

Mais quelle action intenter contre Socrate? On n'avoit à lui reprocher que des discours sur lesquels les lois n'avoient rien statué, et qui par eux-mêmes ne formoient pas un corps de délit, puisqu'ils n'avoient pas une liaison nécessaire avec les malheurs dont on avoit à se plaindre: d'ailleurs, en les établissant comme l'unique base de l'accusation, on risquoit de réveiller l'animosité des partis, et l'on étoit obligé de remonter à des événemens sur lesquels l'amnistie imposoit un silence absolu.

La trame ourdie par Anytus paroît à ces inconvéniens, et servoit à-la-fois sa haine personnelle et la vengeance du parti populaire. L'accusateur, en poursuivant Socrate comme un impie, devoit se flatter de le perdre, parce que le peuple recevoit toujours avec ardeur ces sortes d'accusations¹, et qu'en confondant Socrate avec les autres philosophes, il étoit persuadé qu'ils ne pouvoient s'occuper de la nature, sans nier l'existence des dieux². D'ailleurs la plupart des juges, ayant autre fois assisté à la représentation des Nuées d'Aristophane, avoient conservé contre Socrate ces impressions sourdes, que dans une grande ville il est si facile de recevoir, et si difficile de détruire³.

¹ Plat. in Eutyphr. t. I, pag. 18.

² Id. ibid. p. 19.

³ Plat. in apol. t. I,

D'un autre côté, Mélitus, en le poursuivant comme le corrupteur de la jeunesse, pouvoit, à la faveur d'une allégation si vague, rappeler incidemment et sans risque, des faits capables de soulever les juges, et d'effrayer les partisans du gouvernement populaire.

Le secret de cette marche n'a pas échappé à la postérité; environ 54 ans après la mort de Socrate, l'orateur Eschine, avec qui j'étois fort lié, disoit, en présence du même tribunal, où fut plaidée la cause de ce philosophe: "Vous qui avez mis à mort le sophiste Socrate, convaincu d'avoir donné des leçons à Critias, l'un de ces trente magistrats qui détruisirent la démocratie¹."

Pendant les premières procédures, Socrate se tenoit tranquille; ses disciples dans l'effroi s'empessoient de conjurer l'orage: le célèbre Lysias fit pour lui un discours touchant, et capable d'émouvoir les juges; Socrate y reconnut les talens de l'orateur, mais il n'y trouva point le langage vigoureux de l'innocence².

Un de ses amis, nommé Hermogène, le prioit un jour de travailler à sa défense³. "Je m'en suis occupé depuis que je respire, ré-

¹ Eschin. in Timarch. p. 287.

² Cicer. de orat. l. I, c. 54, t. I, pag. 182. Diogen.

Laert. lib. 2, §. 40. Valer. Max. l. 6, c. 4, extern. n. 2.

³ Xenoph. apol. p. 701. Id. memor. l. 4, p. 816.

«pondit Socrate ; qu'on examine ma vie en-
«tière : voilà mon apologie.

«Cependant, reprit Hermogène, la vérité a
«besoin de soutien, et vous n'ignorez pas com-
«bien, dans nos tribunaux, l'éloquence a
«perdu de citoyens innocens, et sauvé de cou-
«pables. Je le sais, répliqua Socrate, j'ai même
«deux fois entrepris de mettre en ordre mes
«moyens de défense ; deux fois le génie qui
«m'éclaira m'en a détourné, et j'ai recon-
«nu la sagesse de ses conseils.

«J'ai vécu jusqu'à présent le plus heu-
«reux des mortels ; j'ai comparé souvent mon
«état à celui des autres hommes, et je n'ai
«envié le sort de personne. Dois-je atten-
«dre que les infirmités de la vieillesse me
«privent de l'usage de mes sens, et qu'en
«affoiblissant mon esprit, elles ne me laissent
«que des jours inutiles ou destinés à l'amè-
«rume¹ ? Les dieux, suivant les apparen-
«ces, me préparent une mort paisible, exem-
«pte de douleur, la seule que j'eusse pu de-
«sirer. Mes amis, témoins de mon trépas,
«ne seront frappés ni de l'horreur du spec-
«tacle, ni des foiblesses de l'humanité ; et
«dans mes derniers momens, j'aurai encore
«assés de force pour lever mes regards sur
«eux ; et leur faire entendre les sentimens de
«mon cœur².

¹ Xenoph. memor. l. 4,
p. 817.

² Id. in apol. p. 702.

«La postérité prononcera entre mes ju-
«ges et moi : tandis qu'elle attachera l'op-
«probre à leur mémoire, elle prendra quel-
«que soin de la mienne, et me rendra cette
«justice, que loin de songer à corrompre mes
«compatriotes, je n'ai travaillé qu'à les ren-
«dre meilleurs¹ »

Telles étoient ses dispositions, lorsqu'il fut
assigné pour comparoître devant le tribunal
des Hélistes, auquel l'Archonte-roi venoit de
renvoyer l'affaire, et qui, dans cette occa-
sion, fut composé d'environ cinq cents
juges²,

Mélitus et les autres accusateurs avoient
concerté leurs attaques à loisir ; dans leurs plai-
doyers, soutenus de tout le prestige de l'é-
loquence³, ils avoient rasémblé avec un art
infini, beaucoup de circonstances propres à
prévenir les juges. Je vais rapporter quelques-
unes de leurs allégations, et les réponses
qu'elles occasionnèrent.

Premier délit de Socrate. *Il n'admet pas les
divinités d'Athènes, quoique, suivant la loi
de Dracon, chaque citoyen soit obligé de les
honorer⁴.*

La réponse étoit facile : Socrate offroit sou-
vent des sacrifices devant sa maison ; sou-

¹ Xenoph. apol. p. 706. Fréret sur la condemn. de
Id. memor. lib. 4, p. 817. Socrate.

² Mém. de l'Acad. des 3 Plat. apol. t. 1, p. 17.
bell. lett. t. 18, p. 83. Ob- 4 Porphyr. de abstin. l.
serv. manuscrites de M. 4, p. 380.

vent il en offroit pendant les fêtes, sur les autels publics; tout le monde en avoit été témoin, et Mélitus lui même, s'il avoit daigné y faire attention ¹. Mais, comme l'accusé s'élevait contre les pratiques superstitieuses qui s'étoient introduites dans la religion ², et qu'il ne pouvoit souffrir les haïnes, et toutes ces passions honteuses qu'on attribuoit aux dieux ³, il étoit aisé de le noircir aux yeux de ceux à qui une piété éclairée est toujours suspecte.

Mélitus ajoutoit que, sous le nom de génies, Socrate prétendoit introduire, parmi les Athéniens, des divinités étrangères, et qu'une telle audace méritoit d'être punie, conformément aux lois. Dans cet endroit, l'orateur se permit des plaisanteries sur cet esprit dont le philosophe se glorifioit de ressentir l'inspiration secrète ⁴.

Cette voix, répondit Socrate, n'est pas celle d'une divinité nouvelle; c'est celle des dieux que nous adorons. Vous convenez tous qu'ils prévoient l'avenir, et qu'ils peuvent nous en instruire; ils s'expliquent aux uns, par la bouche de la Pythie; aux autres, par différens signes; à moi, par un interprète dont les oracles sont préférables aux indica-

¹ Xenoph. in ap. p. 703.
Id. memor. l. I, pag. 708.
Theodect. apol. Aristot.
rhet. l. 2, c. 23, t. 2, pag.
577.

² Plut. de gen. Socr. t.
2, p. 580.
³ Plat. in Eutyphr. t.
I, p. 6.
⁴ Id. in ap. t. I, p. 31.

tions que l'on tire du vol des oiseaux; car mes disciples témoigneront que je ne leur ai rien prêté qui ne leur soit arrivé.

A ces mots, les juges firent entendre des murmures de mécontentement ¹; Mélitus l'auroit augmenté, s'il avoit observé qu'en autorisant les révélations de Socrate, on introduiroit tôt ou tard le fanatisme dans un pays où les imaginations sont si faciles à ébranler, et que plusieurs se feroient un devoir d'obéir plutôt aux ordres d'un esprit particulier, qu'à ceux des magistrats. Il paroît que Mélitus n'entrevoit pas ce danger ².

Second délit de Socrate. *Il corrompt la jeunesse d'Athènes.* Il ne s'agissoit pas des mœurs de l'accusé, mais de sa doctrine; on disoit que ses disciples n'apprennent à sa suite qu'à briser les liens du sang et de l'amitié ³. Ce reproche, uniquement fondé sur quelques expressions malignement interprétées, ne servit qu'à décélérer la mauvaise foi de l'accusateur. Mais Mélitus reprit ses avantages, quand il insinua que Socrate étoit ennemi du peuple; il parla des liaisons de ce philosophe avec Alcibiade et Critias ⁴. On répondit qu'ils montrèrent des vertus, tant qu'ils furent sous sa conduite; que leur maître avoit, dans tous les

¹ Xenoph. in ap. p. 703.
² Fréret. observ. ma-
musc.

³ Xenoph. in ap. p. 704.

Id. memor. l. I, p. 719.

⁴ Id. memor. l. I, pag.
713.

temps, condamné les excès du premier, et que, pendant la tyrannie du second, il fut le seul qui osât s'opposer à ses volontés.

Enfin, disoit Mélitus aux juges, c'est par la voie du sort que vous avez été établis pour rendre la justice, et que plusieurs d'entre vous ont rempli des magistratures importantes. Cette forme, d'autant plus essentielle, qu'elle peut seule conserver entre les citoyens une sorte d'égalité, Socrate la soumet à la censure; et la jeunesse d'Athènes, à son exemple, cesse de respecter ce principe fondamental de la constitution ¹.

Socrate, en s'expliquant sur un abus qui confioit au hasard la fortune des particuliers et la destinée de l'état, n'avoit dit que ce que pensoient les Athéniens les plus éclairés ². D'ailleurs de pareils discours, ainsi que je l'ai observé plus haut, ne pouvoient pas entraîner la peine de mort, spécifiée dans les conclusions de l'accusateur.

Plusieurs des amis de Socrate prirent hautement sa défense ³, d'autres écrivirent en sa faveur ⁴; et Mélitus auroit succombé, si Anytus et Lycon n'étoient venus à son secours ⁵. On se souvient que le premier osa représenter aux juges, ou qu'on n'auroit pas

¹ Xenoph. memor. lib. 1, p. 712.

² Isocr. areop. t. I, p. 322.

³ Xenoph. in ap. p. 703.

⁴ Id. ibid. p. 701.

⁵ Plat. in ap. t. I, p. 36.

dû renvoyer l'accusé à leur tribunal, ou qu'ils devoient le faire mourir, attendu que s'il étoit absous, leurs enfans n'en seroient que plus attachés à sa doctrine ¹.

Socrate se défendit pour obéir à la loi ²; mais ce fut avec la fermeté de l'innocence et la dignité de la vertu. Je vais ajouter ici quelques traits du discours que ses apologistes, et Platon sur-tout, mettent dans sa bouche; ils serviront à développer son caractère.

» Je comparois devant ce tribunal pour la première fois de ma vie, quoique âgé de plus de 70 ans: ici le style, les formes, tout est nouveau pour moi. Je vais parler une langue étrangère; et l'unique grâce que je vous demande, c'est d'être attentifs plutôt à mes raisons qu'à mes paroles: car votre devoir est de discerner la justice, le mien de vous dire la vérité ³.

Après s'être lavé du crime d'impiété ⁴, il passoit au second chef de l'accusation. » On prétend que je corromps la jeunesse d'Athènes: qu'on cite donc un de mes disciples que j'aie entraîné dans le vice ⁵. J'en vois plusieurs dans cette assemblée: qu'ils se lèvent, qu'ils déposent contre leur corrupteur ⁶. S'ils sont retenus par un reste de considération, d'où vient que leurs pères, leurs

¹ Plat. in ap. t. I, p. 29.

² Id. ibid. p. 19.

³ Id. ibid. p. 17.

⁴ Id. ibid. p. 703.

⁵ Xenoph. in ap. p. 704.

⁶ Plat. in ap. t. I, p. 33.

«frères, leurs parens n'invoquent pas, dans
«ce moment, la sévérité des lois? d'où vient
«que Mélitus a négligé leur témoignage? C'est
«que, loin de me poursuivre, ils sont eux-
«mêmes accourus à ma défense.

«Ce ne sont pas les calomnies de Mélitus
«et d'Anytus qui me coûteront la vie¹; c'est
«la haine de ces hommes vains ou injustes,
«dont j'ai démasqué l'ignorance ou les vices:
«haine qui a déjà fait périr tant de gens de
«bien, qui en fera périr tant d'autres; car
«je ne dois pas me flatter qu'elle s'épuise par
«mon supplice.

«Je me la suis attirée en voulant pénétrer
«le sens d'une réponse de la Pythie², qui
«m'avoit déclaré le plus sage des hommes.»
Ici les juges firent éclater leur indignation³.
Socrate continua: «Etonné de cet oracle,
«j'interrogeai, dans les diverses classes des
«citoyens, ceux qui jouissoient d'une répu-
«tation distinguée; je ne trouvai par-tout
«que de la présomption et de l'hypocrisie. Je
«tâchai de leur inspirer des doutes sur leur
«mérite; et m'en fis des ennemis irréconci-
«liables: je conclus de là que la sagesse
«n'appartient qu'à la divinité, et que l'ora-
«cle, en me citant pour exemple, a vou-
«lu montrer que le plus sage des hommes est

¹ Plat. in ap. t. I, p. 28.

² Id. ibid. p. 21.

³ Id. ibid. p. 703.

celui qui croit l'être le moins¹.

Si on me reprochoit d'avoir consacré tant
«d'années à des recherches si dangereuses, je
«répondrais qu'on ne doit compter pour rien,
«ni la vie, ni la mort, dès qu'on peut être
«utile aux hommes. Je me suis cru destiné à
«les instruire; j'ai cru en avoir reçu la mis-
«sion du ciel même²; j'avois gardé, au pé-
«ril de mes jours, les postes où nos géné-
«raux m'avoient placé à Amphipolis, à Po-
«tidée, à Délium; je dois garder avec plus
«de courage celui que les dieux m'ont assi-
«gné au milieu de vous; et je ne pourrais l'a-
«bandonner, sans désobéir à leurs ordres,
«sans m'avilir à mes yeux³.

«J'irai plus loin; si vous preniez anjour-
«d'hui le parti de m'absoudre, à condition
«que je garderois le silence⁴, je vous dirois:
«O mes juges! je vous aime et je vous hono-
«re sans doute, mais je dois obéir à dieu plu-
«tôt qu'à vous; tant que je respirerai, je
«ne cesserai d'élever ma voix, comme par
«le passé, et de dire à tous ceux qui s'of-
«friront à mes regards: N'avez-vous pas de
«honte de courir après les richesses et les
«honneurs, tandis que vous négligez les tres-
«sors de sagesse et de vérité, qui doivent
«embellir et perfectionner votre ame? Je les
«tourmenterois à force de prières et de ques-

¹ Plat. in ap. t. I, p. 23.

² Id. ibid. p. 30.

³ Id. ibid. p. 28.

⁴ Id. ibid. p. 29.

»tions; je les ferois rougir de leur aveugle-
 »ment ou de leurs fausses vertus, et leur
 »montrerois que leur estime place au pre-
 »mier rang, des biens qui ne méritent que
 »le mépris.

»Voilà ce que la divinité me prescrit d'an-
 »noncer sans interruption aux jeunes gens,
 »aux vieillards, aux citoyens, aux étrangers;
 »et comme ma soumission à ses ordres, est
 »pour vous le plus grand de ses bienfaits,
 »si vous me faites mourir, vous rejeterez le
 »don de dieu, et vous ne trouverez per-
 »sonne qui soit animé du même zèle. C'est
 »donc votre cause que je soutiens aujour-
 »d'hui, en paroissant défendre la mienne. Car
 »enfin Anytus et Mélitus peuvent me ca-
 »lomnier, me bannir, m'ôter la vie; mais
 »ils ne sauroient me nuire; ils sont plus
 »à plaindre que moi, puisqu'ils sont in-
 »justes ¹.

»Pour échapper à leurs coups, je n'ai
 »point, à l'exemple des autres accusés, em-
 »ployé les menées clandestines, les sollici-
 »tations ouvertes. Je vous ai trop respec-
 »tés, pour chercher à vous attendrir par mes
 »larmes, ou par celles de mes enfans et de
 »mes amis rassemblés autour de moi ². C'est
 »au théâtre qu'il faut exciter la pitié par des
 »images touchantes; ici la vérité seule doit

¹ Plat. in apol. p. 30. Xeph. memor. l. 4, p. 804.
² Id. ibid. p. 34. Xeph.

»se faire entendre. Vous avez fait un ser-
 »ment solennel de juger suivant les lois; si
 »je vous arrachois un parjure, je serois vé-
 »ritablement coupable d'impiété. Mais, plus
 »persuadé que mes adversaires de l'existence
 »de la divinité, je me livre sans crainte à sa
 »justice, ainsi qu'à la vôtre ¹."

JUGEMENT DE SOCRATE.

Les juges de Socrate étoient la plupart des
 gens du peuple, sans lumières et sans prin-
 cipes; les uns prirent sa fermeté pour une
 insulte; les autres furent blessés des éloges
 qu'il venoit de se donner ². Il intervint un
 jugement qui le déclaroit atteint et convain-
 cu. Ses ennemis ne l'emportèrent que de
 quelques voix ³; ils en eurent eu moins en-
 core, et auroient été punis eux-mêmes, s'il
 avoit fait le moindre effort pour fléchir ses
 juges ⁴.

Suivant la jurisprudence d'Athènes, il fal-
 loit un second jugement pour statuer sur la
 peine ⁵. Mélitus, dans son accusation, con-
 cluoit à la mort. Socrate pouvoit choisir en-
 tre une amende, le bannissement, ou la pri-
 son perpétuelle. Il reprit la parole, et dit

¹ Plat. in ap. p. 35. Xeph. memor. l. 1, p. 722. 804.
² Id. ibid. p. 707.
³ Plat. ibid. t. 1, p. 36. t. 1, p. 182.
⁴ Xenoph. ibid. l. 4, p. 804.
⁵ Cicer. de orat. c. 54.
 Tome VII. K

qu'il s'avoueroit coupable, s'il s'infligeoit la moindre punition ¹; mais qu'ayant rendu de grands services à la république, il méritoit d'être nourri dans le Prytanée aux dépens du public ². A ces mots, 80 des juges qui avoient d'abord opiné en sa faveur, adhérèrent aux conclusions de l'accusateur ³, et la sentence de mort fut prononcée *; elle portoit que le poison termineroit les jours de l'accusé.

Socrate la reçut avec la tranquillité d'un homme qui pendant toute sa vie avoit appris à mourir ⁴. Dans un troisième discours, il consola les juges qui l'avoient absous, en observant qu'il ne peut rien arriver de funeste à l'homme de bien, soit pendant sa vie, soit après sa mort ⁵; à ceux qui l'avoient accusé ou condamné, il représenta qu'ils éprouveroient sans cesse les remords de leur conscience ⁶, et les reproches des hommes; que la mort étant un gain pour lui, il n'étoit point irrité contre eux, quoiqu'il eût à se plaindre

¹ Plat. in ap. t. I, p. 37. Xenoph. in apol. p. 405.

² Plat. ibid.

³ Diog. Laert. lib. 2, §. 42.

* Suivant Plat. (in apol. t. I, p. 38), Socrate consentit à proposer une légère amende, dont quelques-uns de ses disciples, et Platon entre autres, devoient répondre. D'autres

auteurs avancent la même chose (Diog. Laert. l. 2, §. 41.) Cependant Xenophon lui fait dire qu'il ne pouvoit, sans se reconnoître criminel, se condamner à la moindre peine.

⁴ Plat. in Phædon. t. I, p. 64 et 67.

⁵ Id. in apol. t. I, p. 41.

⁶ Xenoph. in apol. p. 705. Plat. in apol. p. 39.

de leur haine. Il finit par ces paroles: «Il est temps de nous retirer, moi pour mourir, et vous pour vivre. Qui de nous jouira d'un meilleur sort? la divinité seule peut le savoir ¹».

Quand il sortit du Palais pour se rendre à la prison, on n'aperçut aucun changement sur son visage, ni dans sa démarche. Il dit à ses disciples, qui fondoient en larmes à ses côtés; «Eh! pourquoi ne pleurez-vous que d'aujourd'hui? ignoriez-vous qu'en m'accordant la vie, la nature m'avoit condamné à la perdre? Ce qui me désespère, s'écrioit le jeune Apollodore dans l'égarément de son affliction, c'est que vous mourez innocent. Aimeriez-vous mieux, lui répondit Socrate en souriant, que je mourusse coupable?» Il vit passer Anytus, et dit à ses amis: «Voyez comme il est fier de son triomphe; il ne sait pas que la victoire reste toujours à l'homme vertueux ²».

Le lendemain de son jugement, le prêtre d'Apollon mit une couronne sur la poupe de la galère qui porte tous les ans à Délos les offrandes des Athéniens ³. Depuis cette cérémonie jusqu'au retour du vaisseau, la loi défend d'exécuter les jugemens qui prononcent la peine de mort.

¹ Plat. in ap. t. I, p. 40

et 42.

² Xenoph. in ap. p. 706.

³ Plut. in Phædon t. I,

p. 58.

Socrate passa trente jours dans la prison¹, entouré de ses disciples, qui, pour soulager leur douleur, venoient à tous momens recevoir ses regards et ses paroles; qui, à tous momens, croyoient les recevoir pour la dernière fois.

Un jour à son réveil, il aperçut Criton, assis auprès de son lit²; c'étoit un de ceux qu'il aimoit le plus. »Vous voilà plus tôt qu'à l'ordinaire, lui dit-il; n'est-il pas grand matin encore? Oui, répondit Criton, le jour commence à peine..... *Socrate*. Je suis surpris que le garde de la prison vous ait permis d'entrer. *Crit.* Il me connoît; je lui ai fait quelques petits présens..... *Socr.* Y a-t-il long-temps que vous êtes arrivé? *Crit.* Assez de temps..... *Socr.* Pourquoi ne pas m'éveiller? *Crit.* Vous goûtiez un sommeil si paisible! je n'avois garde de l'interrompre; j'en étois toujours admiré le calme de votre ame, j'en étois encore plus frappé dans ce moment. *Socr.* Il seroit honnête qu'un homme de mon âge pût s'inquiéter des approches de la mort. Mais qui vous engage à venir si-tôt? *Crit.* Une nouvelle accablante, non pour vous, mais pour moi et pour vos amis; la plus cruelle et la plus affreuse des nouvelles. *Socr.* Le vaisseau est-il arrivé? *Crit.* On le vit hier au

¹ Xen oph. memor. lib. 4, p. 816.

² Plat. in Crit. t. I, p. 48.

soir à Sunium; il arrivera sans doute aujourd'hui, et demain sera le jour de votre trépas. *Socr.* A la bonne heure, puisque telle est la volonté des dieux.*

Alors Criton lui représenta que ne pouvant supporter l'idée de le perdre, il avoit, avec quelques amis, pris la résolution de le tirer de la prison; que les mesures étoient concertées pour la nuit suivante; qu'une légère somme leur suffiroit pour corrompre les gardes, et imposer silence à leurs accusateurs; qu'on lui ménageroit en Thessalie une retraite honorable, et une vie tranquille; qu'il ne pouvoit se refuser à leurs prières, sans se trahir lui-même, sans trahir ses enfans qu'il laisseroit dans le besoin, sans trahir ses amis, auxquels on reprocheroit à jamais de n'avoir pas sacrifié tous leurs biens, pour lui sauver la vie¹.

»Oh! mon cher Criton, répondit Socrate, votre zèle n'est pas conforme aux principes que j'ai toujours fait profession de suivre, et que les plus rigoureux tourmens ne me forceront jamais d'abandonner².

»Il faut écarter d'abord les reproches que vous craignez de la part des hommes; vous savez que ce n'est pas à l'opinion du

bras. Des qu'on a été

ferée d'un jour.

* Criton pensoit que le vaisseau arriveroit dans la journée au Piree; il n'y arriva que le lendemain, et la mort de Socrate fut dif-

¹ Plat. in Crit. t. I, p. 44.

² Id. ibid. pag. 46. Xenoph. in apol. p. 705.

» grand nombre qu'il faut s'en rapporter, mais
 » à la décision de celui qui discerne le juste de
 » l'injuste, et qui n'est autre que la vérité ¹. Il
 » faut écarter aussi les alarmes que vous tâchez
 » de m'inspirer à l'égard de mes enfans; ils
 » recevront de mes amis les services que leur
 » générosité m'offre aujourd'hui ². Ainsi toute
 » la question est de savoir s'il est confor-
 » me à la justice, que je quitte ces lieux sans
 » la permission des Athéniens ³.

» Ne sommes-nous pas convenus souvent
 » que dans aucune circonstance, il n'est per-
 » mis de rendre injuste pour injuste ⁴? N'a-
 » vons-nous pas reconnu encore que le pre-
 » mier devoir du citoyen est d'obéir aux lois,
 » sans qu'aucun prétexte puisse l'en dispenser?
 » Or, ne seroit ce pas leur ôter toute leur
 » force et les anéantir, que de s'opposer à
 » leur exécution? Si j'avois à m'en plaindre,
 » j'étois libre, il dépendoit de moi de passer
 » en d'autres climats ⁵; mais j'ai porté jus-
 » qu'à présent leur joug avec plaisir, j'ai mil-
 » le fois éprouvé les effets de leur protection
 » et de leur bienfaisance; et, parce que des
 » hommes en ont abusé pour me perdre, vous
 » voulez que, pour me venger d'eux, je dé-
 » truisse les lois, et que je conspire contre ma
 » patrie, dont elles sont le soutien!

¹ Plat. in Crit. t. I, p.

48.

² Id. ibid. p. 54.

³ Id. ibid. p. 48.

⁴ Id. ibid. p. 49.

⁵ Id. ibid. p. 51.

» J'ajoute qu'elles m'avoient préparé une res-
 » source. Je n'avois, après la première senten-
 » ce, qu'à me condamner au bannissement;
 » j'ai voulu en subir une seconde, et j'ai dit
 » tout haut que je préférois la mort à l'exil ¹.
 » Irai-je donc, infidèle à ma parole ainsi qu'à
 » mon devoir, montrer aux nations éloignées
 » Socrate proscrit, humilié, devenu le cor-
 » rupteur des lois, et l'ennemi de l'autorité,
 » pour conserver quelques jours languissans
 » et flétris? Irai-je y perpétuer le souvenir de
 » ma foiblesse et de mon crime, et ne oser
 » y prononcer les mots de justice et de ver-
 » tu, sans en rougir moi-même, et sans m'at-
 » tirer les reproches les plus sanglans? Non,
 » mon cher ami, restez tranquille, et laissez-
 » moi suivre la voie que les dieux m'ont
 » tracée ².

Deux jours après cette conversation ³, les
 onze magistrats qui veillent à l'exécution des
 criminels, se rendirent de bonne heure à la
 prison, pour le délivrer de ses fers, et lui
 annoncer le moment de son trépas ⁴. Plusieurs
 de ses disciples entrèrent ensuite; ils étoient
 à peu près au nombre de vingt; ils trouvè-
 rent auprès de lui Xanthippe, son épouse,
 tenant le plus jeune de ses enfans entre ses
 bras. Dès qu'elle les aperçut, elle s'écria d'une

¹ Plat. in Crit. t. I, p.

52.

² Id. in apol. t. I, p. 54.

³ Id. ibid. p. 44.

⁴ Plat. in Phædon. t. I,

p. 59.

voix entrecoupée de sanglots : « Ah ! voilà vos amis , et c'est pour la dernière fois ! » Socrate ayant prié Criton de la faire ramener chez elle , on l'arracha de ce lieu , jetant des cris douloureux , et se meurtrissant le visage ¹.

Jamais il ne s'étoit montré à ses disciples avec tant de patience et de courage ; ils ne pouvoient le voir sans être oppressés par la douleur , l'écouter sans être pénétrés de plaisir. Dans son dernier entretien , il leur dit qu'il n'étoit permis à personne d'attenter à ses jours , parce que , placés sur la terre comme dans un poste , nous ne devons le quitter que par la permission des dieux ² ; que pour lui , résigné à leur volonté , il soupiroit après le moment qui le mettroit en possession du bonheur qu'il avoit tâché de mériter par sa conduite ³. De là , passant au dogme de l'immortalité de l'ame , il l'établit par une foule de preuves qui justifioient ses espérances : « Et quand même , disoit-il , ces espérances ne seroient pas fondées , outre que les sacrifices qu'elles exigent , ne m'ont pas empêché d'être le plus heureux des hommes , elles s'écartent loin de moi les amertumes de la mort , et répandent sur mes derniers momens une joie pure et délicieuse ⁴.

¹ Plat. in Phædon. t. I, p. 60.

² Id. ibid. p. 62.

³ Id. ibid. p. 67 et 68.

⁴ Id. ibid. p. 91 et 114.

« Ainsi , ajouta-t-il , tout homme qui renonçant aux voluptés , a pris soin d'embellir son ame , non d'ornemens étrangers , mais des ornemens qui lui sont propres , tels que la justice , la tempérance et les autres vertus , doit être plein d'une entière confiance , et attendre paisiblement l'heure de son trépas. Vous me suivrez quand la vôtre sera venue ; la mienne approche , et , pour me servir de l'expression d'un de nos poètes , j'entends déjà sa voix qui m'appelle.

« N'auriez-vous pas quelque chose à nous prescrire à l'égard de vos enfans et de vos affaires , lui demanda Criton ? Je vous réitère le conseil que je vous ai souvent donné , répondit Socrate , celui de vous enrichir de vertus. Si vous le suivez , je n'ai pas besoin de vos promesses ; si vous le négligez , elles seroient inutiles à ma famille ¹.

Il passa ensuite dans une petite pièce pour se baigner : Criton le suivit ; ses autres amis s'entretenirent des discours qu'ils venoient d'entendre , et de l'état où sa mort alloit les réduire : ils se regardoient déjà comme des orphelins privés du meilleur des pères , et pleuroient moins sur lui que sur eux-mêmes. On lui présenta ses trois enfans ; deux étoient encore dans un âge fort tendre ; il donna quelques ordres aux femmes qui les avoient

¹ Plat. in Phædon. t. I, p. 115.

amenés , et après les avoir renvoyés , il vint rejoindre ses amis ¹.

Un moment après , le garde de la prison entra. »Socrate , lui dit-il , je ne m'attends pas aux imprécations dont me chargent ceux à qui je viens annoncer qu'il est temps de prendre le poison. Comme je n'ai jamais vu personne ici qui eût autant de force et de douceur que vous , je suis assuré que vous n'êtes pas fâché contre moi , et que vous ne m'attribuez pas votre infortune ; vous n'en connoissez que trop les auteurs. Adieu , tâchez de vous soumettre à la nécessité." Ses pleurs lui permirent à peine d'achever , et il se retira dans un coin de la prison pour les répandre sans contrainte. »Adieu , lui répondit Socrate , je suivrai votre conseil ;" et se tournant vers ses amis : »Que cet homme a bon cœur , leur dit-il ! Pendant que j'étois ici , il venoit quelquefois causer avec moi... Voyez comme il pleure.... Criton , il faut lui obéir : qu'on apporte le poison , s'il est prêt ; et s'il ne l'est pas , qu'on le broyé au plus tôt."

Criton voulut lui remontrer que le soleil n'étoit pas encore couché , que d'autres avoient eu la liberté de prolonger leur vie de quelques heures. »Ils avoient leurs raisons , dit Socrate , et j'ai les miennes pour en agir autrement ²."

¹ Plat. in Phædon. t. I, p. 116. ² Id. ibid. p. 116. p. 116 et 117.

Criton donna des ordres , et quand ils furent exécutés , un domestique apporta la coupe fatale ; Socrate ayant demandé ce qu'il avoit à faire. »Vous promener après avoir pris la potion , répondit cet homme , et vous coucher sur le dos quand vos jambes commenceront à s'appesantir." Alors , sans changer de visage , et d'une main assurée , il prit la coupe , et après avoir adressé ses prières aux dieux , il l'approcha de sa bouche.

Dans ce moment terrible , le saisissement et l'effroi s'emparèrent de toutes les âmes , et des pleurs involontaires coulèrent de tous les yeux ; les uns , pour les cacher , jetoient leur manteau sur leur tête ; les autres se levoient en sursaut , pour se dérober à sa vue ; mais lorsqu'en ramenant leurs regards sur lui , ils s'aperçurent qu'il venoit de renfermer la mort dans son sein , leur douleur , trop long temps contenue , fut forcée d'éclater , et leurs sanglots redoublèrent aux cris du jeune Apollodore , qui , après avoir pleuré toute la journée , faisoit retentir la prison de hurlémens affreux ¹. »Que faites-vous , mes amis , leur dit Socrate , sans s'émouvoir ? J'avois écarté ces femmes , pour n'être pas témoin de pareilles foibles- ses. Rappelez votre courage ; j'ai toujours ouï dire que la mort devoit être accompagnée de bons augures."

Pendant il continuoît à se promener : dès

¹ Plat. in Phædon. t. I, p. 117.

qu'il sentit de la pesanteur dans ses jambes, il se mit sur son lit, et s'enveloppa de son manteau. Le domestique montrait aux assistans les progrès successifs du poison. Déjà un froid mortel avoit glacé les pieds et le jamb; il étoit près de s'insinuer dans le cœur, lorsque Socrate, soulevant son manteau, dit à Criton : » Nous devons un coq à Esculape; n'oubliez pas de vous acquitter de ce vœu *. » Cela sera fait, répondit Criton : mais n'avez-vous pas encore quelque ordre à nous donner? » Il ne répondit point : un instant après il fit un petit mouvement; le domestique l'ayant découvert, reçut son dernier regard, et Criton lui ferma les yeux.

Ainsi mourut le plus religieux, le plus vertueux et le plus heureux des hommes¹; le seul peut-être qui sans crainte d'être démenti, pût dire hautement : Je n'ai jamais, ni par mes paroles, ni par mes actions, commis la moindre injustice² **.

* On sacrifioit cet animal à Esculape (Voyez Pompeius Festus, de signif. verb. l. 9, p. 189.)

¹ Plat. in Phædon. t. I, p. 118. Xenoph. memor. l.

4, p. 818.

² Xenoph. ibid. l. I, p. 721; l. 4, p. 805.

** Voyez la note à la fin du volume.

CHAPITRE LXVIII.

Fêtes et Mystères d'Eleusis.

Je vais parler du point le plus important de la religion des Athéniens, de ces mystères, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, dont les cérémonies n'inspirent pas moins de terreur que de vénération, et dont le secret n'a jamais été révélé que par quelques personnes dévouées aussitôt à la mort et à l'exécution publique¹ : car la loi n'est pas satisfaite par la perte de leur vie et la confiscation de leurs biens; une colonne exposée à tous les yeux, doit encore perpétuer le souvenir du crime et de la punition².

De tous les mystères établis en l'honneur de différentes divinités, il n'en est pas de plus célèbres que ceux de Cérés. C'est elle-même, dit-on, qui en régla les cérémonies. Pendant qu'elle parcouroit la terre, sur les traces de Proserpine enlevée par Pluton, elle arriva dans la plaine d'Eleusis, et flattée de l'accueil qu'elle reçut des habitans, elle leur accorda deux bienfaits signalés, l'art de l'agriculture, et la connoissance de la doctrine

¹ Meurs. in Eleus. c. 20.

² Andoc. de myst. p. 7.